

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **11 mai 2015**

Délibération n° 2015-0373

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape - Vénissieux - Saint Priest - Craponne - Lyon 2° - Francheville - Dardilly - Caluire et Cuire - Vaulx en Velin - Meyzieu - Chassieu - Saint Genis Laval - Grigny - Bron - Neuville sur Saône - Lyon 9° - Ecully - Corbas

objet : Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2015 d'aide à la gestion des aires d'accueil

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Madame la Conseillère David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015****Délibération n° 2015-0373**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Rillieux la Pape - Vénissieux - Saint Priest - Craponne - Lyon 2° - Francheville - Dardilly - Caluire et Cuire - Vaulx en Velin - Meyzieu - Chassieu - Saint Genis Laval - Grigny - Bron - Neuville sur Saône - Lyon 9° - Ecully - Corbas
objet :	<b>Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2015 d'aide à la gestion des aires d'accueil</b>
service :	Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En 2014, la Communauté urbaine assure la gestion de 18 aires d'accueil : Rillieux la Pape, Vénissieux, Craponne, Saint Priest, Lyon-Feyzin, Caluire et Cuire, Sainte Foy lès Lyon-Francheville, Dardilly, Vaulx en Velin-Villeurbanne, Meyzieu, Chassieu, Saint Genis Laval, Grigny, Bron, Neuville Sur Saône, Lyon 9°, Ecully et Corbas.

Les coûts de gestion sont pour partie pris en charge par les subventions de l'État et par la participation des usagers.

L'État contribue en effet au financement de la gestion à travers le versement d'une subvention (aide à la gestion des aires d'accueil - AGAA), dont le montant est fixé par arrêté. Les modalités de cette subvention ont été modifiées pour 2015. En effet, l'article 138 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 introduit une modification des règles de calcul de l'aide versée aux gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage. Aussi, les nouvelles modalités prévoient que, outre le nombre de places disponibles sur chaque aire d'accueil, le montant d'aide à la gestion versé prendra désormais en compte leur taux d'occupation effective.

En application de la loi, le décret n° 2014-1742 du 30 décembre 2014 et l'arrêté du 30 décembre 2014 viennent modifier et préciser les modalités de calcul de l'AGAA.

Précédemment, l'AGAA était versée dans son intégralité de façon forfaitaire à raison de 132,45 € par place et par mois. L'AGAA comprend désormais une part fixe de 88,30 €, et une part variable de 44,15 €, indexée sur le taux d'occupation prévisionnel des aires d'accueil, et modifiée l'année N+1 en fonction du taux d'occupation effectivement relevé.

En 2015, l'AGAA se composera d'un double montant :

- 377 217,60 € correspondant à la part forfaitaire fixe (88,30 € \* 356 places \* 12 mois),

- 160 341,34 € correspondant à la part indexée sur le taux d'occupation prévisionnel des aires d'accueil, et qui sera révisée l'année N+1 en fonction des taux d'occupation effectivement relevés,

soit un total prévisionnel d'AGAA d'un montant de 537 558,94 €.

En outre, le versement de l'aide est conditionné à la signature d'une convention avec l'État et est effectué mensuellement à terme échu par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Les autres recettes sont constituées des redevances d'occupation versées par les usagers, lesquels s'acquittent par ailleurs de leurs consommations en fluides, sur la base des frais réels. Afin d'harmoniser les pratiques en matière d'accueil au niveau du département, la commission départementale consultative des gens du voyage du 10 décembre 2004 a fixé à 1,50 € par place et par jour le montant du plafond de la redevance (soit 3 € par emplacement) et à 50 € celui de la caution. Les recettes totales perçues auprès des usagers en 2014 se sont élevées à 285 265 €.

Pour percevoir la subvention de l'État en 2015, il est nécessaire pour la Métropole de Lyon de signer la convention pour 2015 avec l'État ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention portant participation financière de l'État au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage et versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF),

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les recettes** attendues seront encaissées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 74788 - fonction 554 - opération n° 0P16O0451.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.**